

Une meilleure protection des enfants affectés par le SIDA

Document
d'accompagnement au
*Cadre pour la protection,
les soins et le soutien
aux orphelins et enfants
vulnérables vivant dans
un monde avec le
VIH et le SIDA*



RÉSUMÉ

Tous les enfants ont droit à la protection. Les enfants issus de familles riches peuvent eux aussi être violés ou battus. Les filles vivant dans des familles affectueuses peuvent elles aussi être obligées de se marier contre leur gré si c'est là la norme sociale. Mais le degré de risque s'accroît si les familles sont pauvres, si les enfants n'ont pas accès aux services de base ou s'ils sont victimes de stigmatisation au sein de leur communauté.

Les parents sont la première ligne de protection des enfants, et les risques d'exploitation et de mauvais traitements s'accroissent lorsque les parents ou les pourvoyeurs de soins sont absents parce qu'ils sont malades ou morts, ou parce qu'ils ont abandonné les enfants qui étaient à leur charge. Parce que ces problèmes ont toutes les chances du monde de se cumuler dans la vie des enfants affectés par le SIDA, ces derniers sont particulièrement vulnérables aux violations de leur protection. Il peut être difficile de toucher ce groupe d'enfants derrière l'écran de la stigmatisation qui entoure le VIH.

Les enfants affectés par le SIDA partagent de nombreuses vulnérabilités avec les enfants handicapés, ceux qui sont en butte à la discrimination à cause de la couleur de leur peau et ceux qui ont perdu leurs parents à la suite d'un conflit armé. Les six années qui viennent de s'écouler ont été marquées par un engagement croissant de la communauté internationale sur le VIH et les enfants.

De nombreuses organisations internationales et non gouvernementales ont adhéré au *Cadre pour la protection, les soins et le soutien aux orphelins et aux enfants vulnérables vivant dans un monde avec le VIH et le SIDA* (le « *Cadre* »), qui présente des stratégies et actions fondamentales. En octobre 2005 a été lancée la campagne mondiale « *Unissons-nous pour les enfants, contre le*

SIDA ». De nombreux pays frappés de plein fouet par l'épidémie ont élaboré leurs propres plans d'action pour les orphelins et les enfants vulnérables, créant un mécanisme de coordination et de surveillance alors que leurs gouvernements travaillaient en collaboration étroite avec la société civile.

Ce document d'accompagnement au *Cadre* donne des informations supplémentaires et recommande des actions destinées à protéger les enfants touchés et à réduire les risques accrus de mauvais traitements, d'exploitation et de négligence.

La protection des enfants affectés par le SIDA demande le renforcement des mesures prises aux niveaux national et communautaire pour tous les enfants vulnérables. Les

pouvoirs publics et les organismes de la société civile ainsi que leurs partenaires pourront vraiment progresser dans l'atteinte de cet objectif s'ils améliorent la protection sociale et juridique, la justice et les soins alternatifs. Ce travail doit être sous-tendu par des efforts pour combattre le silence et la stigmatisation à cause desquels les enfants continuent d'être victimes de la discrimination liée au VIH, de mauvais traitements et de l'exploitation.



La recherche active des perceptions et des expériences des enfants soumis à ces situations est capitale pour soutenir leur capacité d'endurance et leur action. La protection demande aussi que l'on renforce les pouvoirs publics détenteurs du plus gros des responsabilités, de manière à ce qu'ils puissent exercer plus efficacement leur fonction de surveillance et de coordination. Cette responsabilité incombe souvent aux administrations publiques de la protection sociale, mais elle peut également s'étendre à la santé, à l'éducation et à d'autres secteurs. Les actions prioritaires requises dans chacun de ces secteurs sont exposées en détail dans ce document, et résumées dans la matrice page suivante.

REMERCIEMENTS

Ce document est le résumé du rapport publié en mai 2007 et que l'on peut consulter sur Internet à http://www.unicef.org/french/publications/index_39192.html. Le rapport intégral a été préparé sous l'égide d'un groupe témoin interinstitutions avec la participation du Siège de New York et du personnel sur le terrain des organismes suivants : l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni, Family Health International (FHI), Plan International, l'Alliance Save the Children, l'Agence suédoise pour le

développement international (SIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et l'Organisation internationale de perspective mondiale (World Vision).

Nous tenons à remercier les nombreuses organisations et les nombreux individus qui ont participé à la mise au point de ce document, et à exprimer à l'Agence canadienne de développement international notre gratitude pour son soutien financier.

MATRICE D' ACTIONS ET DE RECOMMANDATIONS

Les actions et recommandations présentées ci-dessous invitent les gouvernements et les organismes bailleurs de fonds à mobiliser leurs ressources pour protéger les enfants affectés par le SIDA, et à œuvrer en partenariat avec la société civile et les communautés dans la conception et la mise en œuvre d'interventions adaptées à leurs besoins.

SECTEUR D'INTERVENTION	INTERVENTION
Protection sociale	Mettre en œuvre des programmes de transfert social pour s'assurer que les familles les plus vulnérables sont en mesure de faire face à leurs besoins de base.
	Investir dans les services de soutien familial et établir les liens nécessaires avec les programmes d'aide sociale pour avoir une action d'un impact maximum.
	S'engager auprès des communautés et en partenariat avec elles pour assurer la planification et le suivi des transferts sociaux et des services de soutien familial.
Protection juridique et justice	Combattre la spoliation d'héritage , surtout au détriment des orphelins et des veuves, en amendement la législation, en sensibilisant les dirigeants communautaires aux lois en vigueur, en facilitant le processus d'enregistrement et d'exécution des testaments, et en développant l'éducation publique sur les testaments et les fidécimmis.
	Améliorer les systèmes d'enregistrement civil en éliminant les frais d'enregistrement, en rendant les registres civils plus accessibles par la décentralisation et en liant l'enregistrement des naissances à d'autres services communément accessibles.
	Renforcer, développer ou élaborer des services spécialisés de protection de l'enfance au sein des services de police, de justice et de protection sociale qui fournissent aux enfants en butte aux mauvais traitements et à l'exploitation un univers sûr et des procédures reflétant les égards qu'on doit leur montrer.
	Renforcer, élaborer et mettre en œuvre une législation et des politiques de mise en application dans le secteur du travail et de la traite des enfants, et des violences sexuelles et de l'exploitation dont ils sont victimes , en conformité avec les normes internationales de protection de l'enfance et avec celles qui définissent la criminalisation des contrevenants et les sanctions à prendre à leur égard.
	Soutenir les mécanismes de suivi communautaire , par exemple en renforçant la capacité qu'ont les enseignants, les travailleurs communautaires et les agents de santé ainsi que les organisations de la jeunesse d'identifier les enfants les plus exposés, de signaler les cas de mauvais traitements et d'exploitation et de les référer aux autorités compétentes.
Soins alternatifs	Mettre au point des moyens efficaces de soutien et de suivi aux dispositions de garde informelle afin de s'assurer que les enfants sont protégés dans des familles élargies et dans d'autres configurations où les parents ne sont pas présents.
	Améliorer le système de soins en institution pour éviter une utilisation excessive, se préserver contre les violations de la protection, encourager la planification à long terme et fournir aux enfants et aux personnes qui en ont la charge des occasions d'exprimer leurs préférences.
	Mettre en place des mécanismes communautaires de protection et de surveillance qui s'appuient sur des normes et consignes nationales à l'usage des pourvoyeurs de soins.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

SECTEUR D'INTERVENTION	INTERVENTION
Lutter contre la stigmatisation liée au VIH, les mauvais traitements et l'exploitation	Faciliter une discussion ouverte afin de promouvoir pour les enfants un changement social qui soit pris en charge par les communautés, et garantir la participation qui s'impose.
	Sensibiliser les médias aux problèmes liés au VIH et aux dangers qui pèsent sur la protection, et mettre au point des consignes pour signaler les cas de mauvais traitements.
	Former les dirigeants nationaux et communautaires afin qu'ils engagent ou relancent la discussion sur les questions liées à la protection de l'enfance et au VIH.
Renforcer au sein de l'Etat le secteur de la protection sociale	Augmenter les affectations budgétaires des administrations publiques du cadre national qui sont responsables de la protection sociale, des protections de remplacement et des services de protection de l'enfance, au moins jusqu'à un niveau où elles puissent fournir des services statutaires et coordonner et régir les services fournis par les administrations locales et les organismes non gouvernementaux.
	Investir dans les ressources humaines au sein du système de protection sociale pour accroître la taille, la compétence et le champ d'action du personnel des services publics et non gouvernementaux.
	Mettre au point des règlements, des consignes et des mécanismes de coordination visant à améliorer la mise en application des politiques de protection sociale et à assurer une prestation de services plus efficace.

Cette publication reflète l'expérience des organismes participants en référence à un problème qui les préoccupe tous. Les principes et politiques de chaque institution relèvent des décisions appropriées de ses instances dirigeantes. Chaque institution met en œuvre les interventions décrites dans ce document conformément à ces principes et ces politiques, et dans le cadre de son mandat.

© Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Août 2008

UNICEF

3 United Nations Plaza, New York, NY 10017, USA

Courriel : pubdoc@unicef.org

Site Internet : www.unicef.org/french

ISBN : 978-92-806-4347-3

Photo de couverture : © UNICEF/HQ03-0297/Christine Nesbitt



Canadian International
Development Agency

Agence canadienne de
développement international



Bernard van Leer Foundation



Better
Care
Network



CCABA: The Coalition
on Children
Affected by AIDS



Cordaid



fhi Family Health
International



Global Action for Children

Global AIDS Alliance

FXB International
François-Xavier Bagnoud

HelpAge
International
Leading global action on ageing



International
HIV/AIDS
Alliance

Irish Aid
Department of Foreign Affairs
An Roinn Gnóthaí Eachtracha

FORNIN FINLANDI
MINISTRY FOR FOREIGN
AFFAIRS OF FINLAND

Plan
Be a part of it.



Save the Children



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA
HCR UNICEF OIT UNESCO PAM PNCD UNFPA OMS BANQUE MONDIALE

